

## 0-12 ans : éduquer



© Fotolia / BillionPhotos.com

**L'Office de la Naissance et de l'Enfance souhaite améliorer la formation des personnes qui accueillent et encadrent les enfants de 0 à 12 ans. Cela concerne les milieux d'accueil des tout-petits, les écoles de devoirs, les centres sportifs et de vacances, mais aussi l'enseignement fondamental et l'accueil extrascolaire, au centre de notre dossier.**

Dans cette classe d'accueil bruxelloise, dix élèves de moins de 3 ans sont présents sur les vingt-sept inscrits. Certains sont arrivés à l'école à 6 h 30 et en repartiront à 18 h. Durant cette longue journée, ils peuvent rencontrer une dizaine de personnes : l'instituteur titulaire, une autre institutrice effectuant des interventions régulières, une puéricultrice, une accueillante extrascolaire dite « surveillante », deux autres instituteurs lors des récréations, voire une personne inscrite dans un programme de transition professionnelle, venue épauler les institutrices maternelles pour les temps scolaires et extrascolaires. Ajoutez-y les interventions ponctuelles de bibliothécaire, psychomotricien, bénévole... Et ces activités mènent les enfants d'un lieu à l'autre. On est bien loin du cocon de la crèche !

Cet exemple, tiré d'une étude du centre de Formation permanente et de Recherche dans les milieux d'Accueil du Jeune Enfant (FRAJE), illustre deux réalités. D'une part, l'accueil et l'éducation s'interpénètrent dans nos écoles. D'autre part, ces missions sont gérées par des personnes dont les qualifications et formations sont fort variées <sup>(1)</sup>.

#### Trois profils de métier et de formation

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) supervise l'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis 2011, il a fait réaliser par l'Université de Liège deux recherches en vue de professionnaliser les métiers d'encadrement (lire en pages 20-21).

Elles font l'état des lieux, listent les

compétences nécessaires et préconisent la mise en place de trois profils de métier et de formation.

D'abord, il faudrait créer un bachelier en éducation de l'enfance. Au terme d'une dizaine d'années, il devrait être majoritaire dans les maisons d'accueil subventionnées. Une telle formation existe en Flandre (lire en pages 22-23) et a déjà livré deux « fournées » de diplômés. Il faudrait l'accompagner d'un master pour les personnels d'encadrement. Enfin, en secondaire supérieur, un profil d'agent d'accueil regrouperait à terme toute une série de filières existantes. Ce pourrait être le niveau minimum pour travailler dans les milieux d'accueil y compris à domicile.

Ces études proposent aussi de phaser cette réforme et de l'accompagner de passerelles verticales et horizontales et d'un processus de valorisation de l'expérience acquise. Des conditions indispensables pour permettre au personnel en place de s'accommoder au processus.

Tout cela aura un coût. Selon Eddy Gilson, directeur du secteur de la petite enfance à l'ONE, « il reste à évaluer. Mais il faut aller de l'avant. Si on ne traite pas ensemble la petite enfance et l'éducation aujourd'hui, on va creuser le fossé entre elles. Il faut saisir l'opportunité d'un momentum historique : la même ministre partage ces compétences ; elle a lancé une vaste réflexion sur l'école, le Pacte d'excellence, pendant que se continue la réflexion sur la réforme de la formation initiale ».



# er, c'est aussi accueillir

DOSSIER

• Un dossier réalisé par **Catherine MOREAU** et **Patrick DELMÉE**

## Une tendance internationale

Ce projet de réforme ne tombe pas du ciel. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)<sup>(2)</sup>, tout un corpus de recherches, issues en particulier des neurosciences, montrent que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants constituent une base fondamentale pour les apprentissages futurs.

Ces mêmes travaux soulignent la nécessité d'un accueil de qualité : il favorise le développement identitaire de l'enfant plus rapidement, le développement d'interactions et de comportements solidaires entre enfants et entre enfants et adultes. À long terme,

un accueil de qualité favorise l'essor économique de la société, préoccupation centrale de l'OCDE.

En Europe, les chercheurs vont dans le même sens. Dans les années '90, l'Anglais Peter Moss lance un réseau européen des modes de gardes d'enfants, déjà sensible à la qualité de l'accueil<sup>(3)</sup>. La Belgique n'est pas en reste. L'ONE édite un référentiel pionnier en 2002<sup>(4)</sup>. En 2003, il sert de base à une réédition du code de qualité dont la première édition, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, datait de 1999. Celui-ci enjoint les milieux d'accueil d'avoir un projet éducatif élaboré de façon concertée par le personnel, avec

## Un Code de qualité européen

Vingt-cinq États membres de l'Union européenne, accompagnés de la Norvège et la Turquie, ont élaboré en 2014 un Code de qualité européen pour l'accueil de 0 à 6 ans<sup>(1)</sup>, à l'aide d'experts, de travailleurs de l'accueil et de responsables politiques. Nicole Roland, directrice des affaires internationales à l'ONE : « *Ce cadre, pas contraignant, incite à améliorer l'accueil en prenant en compte la réalité de chaque pays* ».

L'idéal poursuivi ? Les places en milieu d'accueil sont disponibles et accessibles à tous. Elles encouragent la participation, l'inclusion sociale et la diversité. Le personnel d'encadrement est qualifié, les conditions de travail encourageantes. La direction, professionnelle, crée des opportunités d'observation, de réflexion, de planification, de travail en équipe et de coopération avec les parents. Le programme d'activités repose sur des approches pédagogiques. Enfin, le suivi et le contrôle génèrent des informations pour l'amélioration continue des politiques et des pratiques. Ils se font dans le meilleur intérêt de l'enfant.

<sup>(1)</sup> <http://tinyurl.com/o7vm23o>

## L'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le système comporte des structures distinctes et séparées en fonction de l'âge des enfants : l'accueil de 0 à 3 ans, l'accueil temps libre de 3 à 12 ans, l'enseignement de 2,5 à 12 ans.

Les structures d'accueil en-dehors du temps scolaire sont diverses : accueil en collectivité (crèches, maisons d'accueil...) et à domicile (privé ou subventionné). Les structures subventionnées doivent réaliser un projet d'accueil qui respecte des référentiels psychopédagogiques. Les structures privées, elles, peuvent le faire et obtenir ainsi une attestation de qualité.

Les qualifications et salaires diffèrent en fonction des types de structure. Les formations sont au mieux de niveau secondaire pour l'accueil. Les fonctions d'encadrement relèvent du niveau supérieur mais sans préparation spécifique à l'accueil des enfants, ni expérience utile requise. Une formation de cent heures permet à toute personne de travailler dans l'accueil extrascolaire. Sans remettre en cause la bonne volonté de ces agents, les taux d'encadrement et les niveaux de formation posent question.



## Nous sommes à la traîne

Maitre assistante sur le site de Leuze de la Haute école Louvain en Hainaut, Isabelle Rosier forme des bacheliers préscolaires. Selon elle, la Belgique francophone est à la traîne. « *Il y a 10 ans, ma haute école m'a donné la chance de me rendre à Jonquière (Québec) et de travailler avec des chercheurs et des professeurs chargés, par le gouvernement québécois, d'organiser un baccalauréat en Techniques d'éducation à l'enfance. Malgré des contacts avec les ministres successifs, nous ne disposons pas encore d'une telle formation* ».

Au Canada, les aides-éducateurs de la petite enfance s'occupent des enfants d'âge préscolaire sous la supervision des éducateurs de la petite enfance qui planifient et organisent les activités. Celles-ci visent à encourager l'épanouissement intellectuel, physique et affectif des enfants. Ces agents travaillent dans des centres de la petite enfance, des garderies, des jardins d'enfants, des pré-maternelles, des organismes pour l'enfance en difficulté et dans d'autres milieux où des services d'éducation de la petite enfance sont fournis<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> [bit.ly/1Qe3HMN](http://bit.ly/1Qe3HMN)

consultation des parents, et d'obtenir une attestation de qualité (facultative dans le privé).

### Une professionnalisation de l'encadrement

Selon les chercheurs, la qualité de l'accueil dépend notamment d'une bonne formation des personnels.

Paradoxalement, selon Jan Peeters, directeur du Centre d'innovation de la petite enfance (Université de Gand), on assiste parfois en Belgique à une « déprofessionnalisation » de l'encadrement... Sur le terrain, en Flandre jusque tout récemment, il n'y avait pas de contrôle de la formation du personnel d'accueil de la petite enfance. Et, dans les années '80, les pouvoirs politiques ont davantage investi sur l'accueil à domicile, moins onéreux, mais pour lequel aucun diplôme n'était requis.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, avant d'être ce qu'elle est aujourd'hui, la formation de puériculture relevait de la qualification. Et, selon M<sup>me</sup> Pirard, « *actuellement, cette filière pourrait avoir une dimension psycho-éducative plus importante. Celle des accueillantes d'enfants représente à peine une centaine d'heures, et surtout, il n'y a aujourd'hui aucun cursus de niveau supérieur pour l'accueil, alors que c'est le cas pour l'enseignement préscolaire* ».

Notons que cette exigence de qualité est encore plus importante pour les familles précarisées (lire en page 27). Or, si les structures de qualité bénéficient particulièrement à ce public - et c'est la première institution qu'il rencontre -, on constate qu'en Belgique, elles sont présentes davantage dans les communes les plus riches.

Et à l'école ? Pour certains témoins, « *quant aux conditions de travail et d'encadrement dans le maternel, les écoles trouvent des solutions, mais il reste une marge d'amélioration. Et quant à l'accueil parascolaire, il se caractérise souvent par la débrouille* ».

### Un chantier énorme

Cette réforme est-elle à nos portes ? Selon M<sup>me</sup> Magien, du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ), il y a encore du pain sur la planche avant d'entamer

la mise en œuvre de profils de formation et de métiers.

« *Il faut réaliser la grappe des métiers du secteur, déterminer l'ensemble des métiers proches et les différents liens (inclusion, intersection, hiérarchie...) entre eux. Et collecter l'ensemble des éléments relatifs aux aspects législatifs et aux mesures transitoires... que pourra apporter l'ONE* ».

Quelles seront les activités professionnelles des agents d'éducation ? Avec quel niveau d'autonomie et de responsabilité par rapport aux bacheliers ? Quels métiers/formations subsisteraient ? Puériculteur, auxiliaire de la petite enfance... ? Qu'advient-il de la filière aspirant en nursing et accueillant d'enfant à domicile (Ifapme) ? Les accueillantes à domicile devront-elles devenir agents d'éducation ? Va-t-on revoir les statuts de tous ces personnels ? Dans quelle proportion va-t-on engager les bacheliers en milieu d'accueil ?

Isabelle Vanvarebergh, responsable de la direction psychopédagogique de l'ONE : « *Rien n'est fait. En ce moment même, l'ONE réfléchit avec les acteurs concernés (cabinets ministériels, administration, SFMQ, ARES...) à apporter une vision qui répond à toutes ces questions en tenant compte des études citées. Si on met cette réforme en chantier, cela devrait prendre des années* ».

Ces acteurs devront aussi sans doute tenir compte des recommandations formulées par le Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF) dans son Avis 103<sup>(5)</sup>. « *Les puéricultrices sont des auxiliaires précieuses en accueil et en 1<sup>re</sup> année maternelle. Le CEF encourage le pouvoir politique à stabiliser leur situation dans les écoles et à poursuivre une politique d'élargissement du cadre statutaire de ces personnels* ». Il recommande aussi de veiller à ce que la formation initiale et continue des puéricultrices soit adaptée à cette fonction qu'elles sont appelées à exercer de plus en plus fréquemment. Enfin, selon le CEF, leurs missions devraient être officiellement revues pour concorder avec la réalité d'une part, et pour affirmer leur spécificité vis-à-vis de celles des institutrices d'autre part.

On le voit : la réforme de l'encadrement de la petite enfance est un chantier énorme lié à de nombreux enjeux. Citons-en un dernier : dès



aujourd'hui, il faudra faire un travail important de communication requis.

D'abord vers les personnels du secteur. Mais Florence Pirard va plus loin : « Cette réforme ne réussira que si tous les acteurs s'engagent sur un travail de communication tous azimuts, vers le politique, les formateurs, les parents : il s'agit de changer les représentations actuelles de cet encadrement et de rendre visibles les compétences et le degré de complexité de métiers qui sont souvent invisibles ».



<sup>(1)</sup> BOUCHAT C., FAVRESSE C., MASSON M., *La journée d'un enfant en classe d'accueil*, FRAJE et Observatoire de l'Enfant de la Commission communautaire française, 2013. [bit.ly/1TD2yxP](http://bit.ly/1TD2yxP)

<sup>(2)</sup> Ce discours parcourt les ouvrages de l'OCDE depuis de nombreuses années. Citons-en un tout récent: OCDE, *Petite enfance, grands défis IV - Le suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants*, Paris, 2015. [bit.ly/1IJ9oY9](http://bit.ly/1IJ9oY9)

<sup>(3)</sup> MOSS P. (coordonnateur du rapport), *Garde d'enfants dans la Communauté européenne. 1985-1990 / Réseau européen des modes de garde d'enfants de la Commission des Communautés européennes*, 1990.

<sup>(4)</sup> ONE, FONDS HOUTMAN, *Accueillir les tout-petits. Oser la qualité*, 2002, [bit.ly/100zD2Q](http://bit.ly/100zD2Q)

<sup>(5)</sup> CEF, Avis 103. [bit.ly/11FETam](http://bit.ly/11FETam)

## 95% des moins de 6 ans dans l'enseignement maternel

Deux inspectrices jettent un regard sur l'enseignement maternel, non obligatoire, qui accueille 95 % des 0-6 ans, à l'aune du Code de qualité européen

Ce Code évoque la formation du personnel, au centre d'une vaste réflexion. D'autres agents accompagnent les enseignants en maternelle. Nathalie Ouberti, inspectrice maternelle : « Les écoles peuvent demander des puéricultrices ou des aides-puéricultrices aux commissions zonales de leur réseau. Utilisées dans différentes missions, elles se forment au contact des enseignants ».

« La plupart ont des sous-statuts (agent contractuel subventionné, aide à l'emploi, programme de transition professionnelle), renouvelables chaque année, avec peu d'opportunité d'être nommées », poursuit sa collègue Sophie Vitry.

Un autre axe ? Les conditions de travail. « À Bruxelles, une classe maternelle de 34 élèves n'est pas rare », explique M<sup>me</sup> Ouberti. En Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'y a pas de maximum par classe. Et les infrastructures ne sont pas toujours adaptées (manque d'espace, toilettes éloignées,...). Il faut parfois choisir entre accueillir (ou non) tous les enfants et « surpeupler » (ou non) les classes. « Malgré les contraintes, les écoles trouvent des solutions », commente M<sup>me</sup> Vitry.

Elle ajoute : « Une circulaire récente illustre la différence entre crèche et école : l'ONE déconseille l'emploi de lingettes pour les 0-3 ans <sup>(1)</sup>. À la crèche : pas de lingettes, mais des évier, de l'eau chaude, une machine à laver... À l'école, ... ».

<sup>(1)</sup> [bit.ly/1PNV4QU](http://bit.ly/1PNV4QU)

## Mille heures de stage ne suffisent-elles pas ?

Faut-il réformer la filière de formation en puériculture ? Deux infirmières et une psychologue enseignant dans cette option réagissent à chaud <sup>(1)</sup>.

**Catherine.** Les enseignants ne sont pas au courant d'une éventuelle professionnalisation de l'accueil de la petite enfance et d'un impact sur notre option. Pourquoi y toucher ? Nos programmes et les mille heures de stage ne suffisent-ils pas ?

**Carine.** On pourrait y mettre plus de cours de psychologie et de puériculture, mais surtout renforcer en amont.

**Bérengère.** En 5<sup>e</sup> professionnelle, je dois leur réapprendre la conjugaison, la règle de trois, un vocabulaire de base... Lorsque la puériculture était une technique de qualification, on sortait d'autres gabarits.

**Catherine.** Mais on a eu une 7<sup>e</sup> et le CESS.

**Bérengère.** Cela ne change pas le public. Très peu de nos sortants seraient capables de suivre un baccalauréat.

**Catherine.** Si on augmente le niveau de formation, que vont faire les élèves qui restent sur le carreau ou qui n'oseront pas se frotter au nouveau programme ?

<sup>(1)</sup> Les prénoms sont fictifs, ces personnes désirant rester anonymes.